OPINION

DE M. LEFORT,

MÉDECIN DU ROI A LA MARTINIQUE,

SUR LA

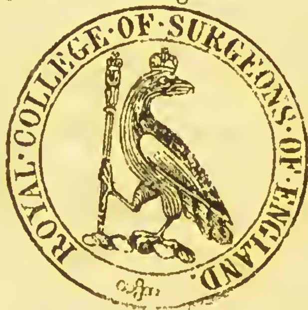
NON CONTAGION ET NON IMPORTATION

DE LA FIÈVRE JAUNE;

PUBLIÉE, AVEC DES NOTES,

PAR M. J[n]. SÉDILLOT,

Médecin consultant de la maison royale de Saint-Denis, membre d'un très-grand nombre de Sociétés médicales et littéraires, françaises et étrangères.



IMPRIMERIE DE A. BELIN, A PARIS.

Correspondance de M. LEFORT, *médecin du Roi, à la Martinique, sur la fièvre jaune* (1).

CETTE correspondance consiste dans *une lettre et un mémoire :*

La lettre, écrite du Fort-Royal de la Martinique, à la date du 12 mai 1819, enre-

(1) Des doutes élevés au sein du Cercle médical par M. MOREAU DE JONNÈS, sur l'authenticité des faits allégués en faveur du développement spontané de la fièvre jaune, ont donné lieu à la publication de cette correspondance, dont les pièces manuscrites originales ont été déposées sur le bureau de cette compagnie.

Dans un ouvrage récent, qui porte le titre de *Monographie historique et médicale de la fièvre jaune,* on lit avec étonnement le passage suivant (page 377): « Il faut surtout écarter (du catalogue des livres à » consulter) ces compositions récentes, où *tout est* » *fallacieux, jusqu'au nom de leur auteur*; et bien » plus encore, ces livres qui sont étrangers à la » science, mais non pas à des intérêts *qui en feraient* » *la honte*, s'ils pouvaient se rencontrer avec elle. » M. MOREAU DE JONNÈS veut-il indiquer les ouvrages de MM. DEVÈZE, VALENTIN, SAVARESI, ASSALINI, DALMAS, MILLAR, BENJAMEN RUSCH, MITGHILL, PASCALIS de New-York, POTTER du Mari-

gistrée au secrétariat de la Société de médecine de Paris, le 3 août suivant, sous le n°. 187, restée inédite entre les mains des rapporteurs, commence ainsi :

A M. SÉDILLOT, etc.

Monsieur et très-cher confrère, je suis presque honteux de penser que depuis plus de trois ans que la Société de médecine de Paris m'a fait l'honneur de me couronner et de m'admettre au nombre de ses membres, je ne lui ai encore rien envoyé pour reconnaître et justifier cette dernière faveur. Aussi dirait-on qu'elle veut me punir de ce silence, forcé par les circonstances extraordinaires

---

land, LEFORT, et de tant d'autres bons observateurs, qui nient la propriété contagieuse de la fièvre jaune; et à la suite desquels je ne me placerai pas, moi qui n'ai fait qu'esquisser la matière, n'ayant pas vu la maladie, et n'étant fort que de mes lectures, de ma correspondance dans le Nouveau-Monde et de mes relations intimes avec plusieurs des médecins que je viens de citer? En vérité je plains sincèrement un écrivain qui, pour combattre tant de savantes compositions, attaque leurs auteurs avec de pareilles armes. Pour moi, je ne vois parmi eux que des médecins recommandables, animés du noble orgueil d'éclairer une question qui intéresse à un haut degré et les peuples et les gouvernemens.

(Note de l'éditeur.)

où je me suis trouvé depuis quatre ans, en ne me faisant pas porter sur le tableau de ses associés nationaux (1). Rappelé l'an dernier à mes fonctions de médecin du Roi dans cette colonie, d'où j'avais été renvoyé en 1815, je n'ai pu achever à New-York, où je m'étais retiré et fixé, l'esquisse de l'état de la science médicale aux Etats-Unis, dont je m'étais occupé, selon les désirs de la Société de médecine que vous m'avez manifestés. A peine arrivé ici, la fièvre jaune ne m'a plus guère permis de m'occuper d'autre chose que d'elle-même. Six mois d'observations et de pratique m'en ont plus appris que les nombreux ouvrages que j'avais lus depuis quinze ans sur cette terrible maladie, que je regardais, avec un très-grand nombre de médecins (dans une thèse soutenue à Paris en 1806, et dans mon essai couronné sur la contagion), comme une maladie de nature *asthénique* et *contagieuse*. Quelques années de pratique et d'observations de plus me mettront, j'espère, à même de faire *amande honorable*, et de démon-

(1) La Société s'est empressée de réparer l'oubli involontaire dont se plaint ici cet estimable et laborieux confrère. (*Note de l'éditeur.*)

trer que je m'étais entièrement trompé sur ces deux points si importans.....

Le reste de la lettre concerne la vaccine.

Le mémoire écrit du Fort-Royal de la Martinique à la date du 1er août 1819, enregistré au secrétariat de la Société de médecine de Paris, le 2 mai 1820, sous le numéro 1872, a paru dans le *medical repository journal*, qui se publie à New-York, et vient d'être imprimé, par ordre de la Société de médecine, dans le journal général de médecine (cahier de novembre 1820), avec un rapport favorable de M. Lugol. Nous le reproduisons ici textuellement.

Opinion motivée de M. Lefort, *médecin du Roi, à la Martinique, sur la non contagion de la maladie, dite* fièvre jaune.

J'ai long-temps regardé la maladie particulière aux Européens et autres peuples du nord, sous le climat des tropiques, comme une maladie contagieuse; et c'est ainsi que je qualifiais la fièvre jaune dans un mémoire sur la *contagion*, couronné par la Société

de médecine de Paris, dans sa séance du 6 février 1815. (*Voyez Journal général de médecine*, t. 52, p. 121.)

Les recherches auxquelles je me suis livré depuis cette époque, un assez long séjour que j'ai fait aux Etats-Unis d'Amérique, les conversations et les rapports intimes que j'ai eus avec les médecins distingués qui ont vu et étudié la fièvre jaune aux Antilles, et aux Etats-Unis, ont insensiblement ébranlé ma croyance, et j'en étais réduit à un état de doute absolu sur cette question ardue, lorsque j'ai été rappelé à mes fonctions de médecin du Roi en cette île, en 1818.

Bientôt, enfin, j'ai eu l'occasion de voir moi-même, et d'étudier cette terrible fièvre jaune; et depuis plus d'un an que je la vois, l'étudie et la traite tous les jours, j'ai acquis l'intime persuasion que cette maladie n'est point *contagieuse*. Les argumens sur lesquels repose mon sentiment se tirent particulièrement des considérations suivantes.

1° Il est sans exemple, jusqu'ici, que la fièvre jaune se soit communiquée par *contagion* à un seul employé, malade ou convalescent, de l'hôpital du Fort-Royal, où depuis le 1er juillet 1818 jusqu'au 1er juil-

let 1819, six cent soixante-sept hommes ont été traités de cette maladie (1).

Quoi! les officiers de santé, les sœurs, les infirmiers qui sont nuit et jour dans les salles, sans cesse en contact immédiat avec les hommes atteints de la fièvre jaune et les effets à leur usage ; les officiers de santé surtout, qui, dans les pansemens, les saignées et l'administration des remèdes, respirent leur haleine, reçoivent souvent sur leurs habits et leur figure, la matière noire du vomissement; qui, lorsque ces malades succombent, vont fouiller jusque dans les replis les plus cachés de leurs viscères désorganisés, souvent même en état de putréfaction (2);

---

(1) Pour prévenir toute espèce d'objections contre cette assertion, je dois dire que trois sœurs et le directeur de l'hôpital sont morts de la fièvre jaune dans l'hivernage de 1818, et qu'une autre sœur en a été atteinte; mais ces quatre individus étaient jeunes et forts, et arrivaient de France. Moi-même, malgré mon âge, j'en ai été légèrement atteint; mais je n'étais point non plus acclimaté. (*Note de l'auteur.*)

(2) L'autopsie de tous les hommes qui succombent à la fièvre jaune est rigoureusement faite à l'hôpital du Fort-Royal. Nous n'avons point goûté la matière noire que l'on trouve généralement dans

des hommes atteints d'affections diverses, en état de convalescence, état qui rend encore plus susceptible de l'impression des causes maladives, telles que celles qui sont supposées produire les maladies contagieuses, sont traités dans le même hôpital, dans les mêmes salles, et aucun de ces individus, ou légèrement malades, ou convalescens, ou très-bien portans, ne gagne la fièvre jaune! et la fièvre jaune est contagieuse! Quelle idée se forme-t-on donc de la contagion?

2° Plusieurs bâtimens de commerce venant de France, et arrivés au Fort-Royal pendant l'hivernage de 1818, ont eu plusieurs hommes frappés de la maladie, sans avoir eu aucune relation avec d'autres bâtimens, et avant d'avoir communiqué avec la terre. Je citerai, entre autres, *le Fabricius*, de Marseille, qui, ayant éprouvé plusieurs grains, en louvoyant dans la baie du Fort-Royal, avait, en jetant l'ancre, la moitié de

---

l'estomac et la vésicule du fiel, et nous ne saurions conséquemment dire *quel goût a cette liqueur;* mais nous la palpons, et nous nous en frottons les mains *sans conséquence. (Note de l'auteur.)*

son équipage atteint de la fièvre jaune. D'où lui en était venu le germe?

3° Pendant le premier semestre de 1819, la fièvre jaune a attaqué isolément, et çà et là, des soldats casernés dans la ville, au fort Saint-Louis, et à l'arsenal. Elle a aussi frappé des marins à bord de quelques bâtimens du commerce et de l'Etat, sans que ces soldats et ces marins aient eu communication avec des hommes qui en étaient atteints, et sans qu'ils l'aient eux-mêmes communiquée à leurs camarades. Où en ont-ils pris le germe? et pourquoi ne l'ont-ils pas propagée. »

Enfin la nature humaine, et je prends ce terme dans son acception la plus étendue, est constitutionnellement la même chez tous les hommes répandus sur la surface de la terre, quelle que soit d'ailleurs la nuance de couleur qui les distingue. Le climat, la nourriture, les habitudes, et mille autres causes diverses, produisent, sans nul doute, de grandes modifications chez eux; mais toutes ces causes réunies ne détruiront jamais dans une nation particulière, ou chez plusieurs nations, une disposition, une susceptibilité inhérente à la constitution de toutes les au-

tres. — Or il est commun à tous les peuples connus d'être susceptibles de contracter toutes les maladies bien évidemment contagieuses. Ainsi aucun peuple connu n'est à l'abri de la petite vérole, de la rougeole, de la syphilis, de la peste, etc. Il n'y a d'exception contre ces maladies-là, que pour les individus, et ces exceptions confirment la règle générale. Ce n'est point ici le lieu de dire à quoi tiennent ces exceptions individuelles; nous avons déjà exposé ailleurs nos conjectures à ce sujet. Ces exceptions sont de fait; il y a partout des individus inaccessibles à l'action des miasmes contagieux, tout comme il y a des créoles, ainsi que je l'ai observé l'an dernier, qui ont eu la fièvre jaune. Mais en reconnaissant que la nature admet des exceptions à ses lois générales, qu'elle a doué des individus d'une vertu réfractaire à l'action de puissances qui agissent sur la *masse*, on ne pourrait point, sans absurdité, attribuer une telle vertu à toute une nation, ou à plusieurs nations, parce qu'elle serait une véritable *dérogation* aux lois connues de la physique et de la physiologie. Les peuples nombreux qui vivent entre les tropiques, seraient donc aussi ex-

posés à avoir la fièvre jaune, si cette maladie était bien véritablement contagieuse. Il en sont exempts, parce que leur système physique et moral est en harmonie avec le climat sous lequel le ciel les a fait naître. C'est à cela seul qu'ils en doivent le privilége. Il en est de même des étrangers qui ont subi l'épreuve de ce climat; qui en ont, si je puis le dire, émoussé l'influence. Lorsqu'ils ont passé quelques années dans les colonies, ils partagent le privilége des indigènes : comme eux, ils sont généralement exempts de la fièvre jaune; il n'en serait point ainsi, certes, si cette maladie était réellement contagieuse, parce que, je le répète, il n'y a nulle part, pour personne en général, et jamais *prescription* contre la variole, la syphilis, la peste, et autres maladies contagieuses.

Ces argumens puissans et susceptibles de plus grands développemens, se lient à d'autres argumens tirés de l'étiologie et de la nature de la fièvre jaune, qu'un jour peut-être j'aurai le loisir de mieux faire connaître : alors aussi nous examinerons et discuterons les témoignages et les faits produits en faveur de la contagion de cette maladie.

Les témoignages doivent avoir d'autant plus de poids dans la solution de cette importante et délicate question, qu'ils sont rendus par des hommes plus éclairés, mieux en état d'observer, qui ont vu la fièvre jaune long-temps sur de nombreux individus, et l'ont enfin étudiée sous toutes ses faces. A plusieurs égards, les médecins anglais et américains ont sur les médecins des autres pays bien des avantages. Or, parmi les nombreux médecins anglais et anglo-américains, que j'ai connus personnellement, et avec lesquels je suis en correspondance, il ne s'en trouve que très-peu qui croient à la contagion de la fièvre jaune; et qui n'y croient peut-être aujourd'hui que parce qu'ils y croyaient il y a trente ans. Ainsi pour ces médecins et ceux qui n'ont jamais vu la fièvre jaune, l'opinion qu'elle est contagieuse serait bien moins une conviction réelle, qu'une erreur d'habitude et de tradition.

Parmi les médecins français *auteurs*, qui attribuent une propriété contagieuse à la fièvre jaune, quelques uns, tels que MM. Gilbert, Cailliot, Bally, etc., ont vu cette maladie, il est vrai; mais ils ne l'ont, pour ainsi dire, vue qu'à la dérobée, au milieu du

tumulte des camps et des horreurs de la guerre civile. Or on sent combien il est difficile, dans de telles conjonctures, de se livrer à des recherches suivies, à l'étude, à l'observation. Au témoignage de MM. Gilbert, Cailliot et Bally, nous pourrions opposer celui d'un bien plus grand nombre de médecins français qui ont aussi écrit sur la fièvre jaune, et qui lui refusent positivement le caractère contagieux. Il nous suffit ici de citer MM. Devèze, Dalmas et Valentin; eux aussi ont vu et étudié la fièvre jaune, non pas seulement aux Antilles, mais aux Etats de l'Union; non pas seulement pendant une ou deux campagnes, mais pendant quinze ou vingt ans. Conviendrons-nous avec MM. les auteurs du rapport fait à S. E. le Ministre de l'intérieur, le 17 août 1817, qu'il ne s'agit, dans la question de la contagion ou de la non-contagion de la fièvre jaune, « *ni de compter les avis, ni même d'apprécier les hommes ?* » Certes, non. Nous croyons, au contraire, que, dans cette matière, le nombre des avis et la *qualité* des témoignages doivent être comptés pour beaucoup, et que l'*appréciation* des hommes qui rapportent des faits, doit toujours,

et nécessairement, précéder l'examen et l'appréciation des faits. En nous en tenant à ce principe qu'on ne peut en aucun genre raisonnablement contester, nous dirons que la question de la contagion de la fièvre jaune, encore pendante à quelques tribunaux d'outre-mer, est décidée sur les lieux. *Je ne connais point de médecins, dignes de ce nom, aux Antilles, qui croient à la propriété contagieuse de cette maladie.* M. le docteur PEYRE, ancien médecin du Roi à Saint-Domingue et ici, et M. le docteur GAUBERT, actuellement médecin du Roi à Saint-Pierre, n'y croient point. Or ces deux médecins observent la fièvre jaune depuis plus de trente ans, et sur un assez vaste théâtre. M. le docteur LUZEAU, chirurgien en chef de cette colonie depuis cinq ans, est également convaincu de la non contagion de cette maladie. Voilà des autorités que je me plais à citer, et dont les hommes non prévenus et étrangers à la question, doivent sentir toute la valeur. Jusqu'ici, MM. PEYRE et GAUBERT n'ont rien publié sur la fièvre jaune.

D'autres médecins français d'un mérite incontestable, mais qui ne connaissent la fièvre jaune que sur des *rapports* et ce

qu'ils en ont lu, ont pourtant été appelés à écrire sur cette maladie. Quand on les a lus, il est facile de se convaincre que la science et les plus belles qualités ne peuvent point toujours suppléer à l'observation *oculaire*; et pour des esprits justes et exempts de prévention, le témoignage de ces médecins ne peut, en aucune manière, être mis en balance avec ceux que nous avons cités. Par cette réflexion, je suis loin de vouloir censurer ceux qui attribuent à la fièvre jaune un caractère qu'elle n'a pas. J'en ai moins le droit qu'un autre, sans doute, puisque cette errreur fut long-temps la mienne. On a toujours droit à des égards quand on cherche la vérité, et qu'on croit l'avoir trouvée, lors même que l'on se trompe. Or la vérité ici, comme le disent les auteurs du rapport cité, se prouve par les *faits*. Mais les faits, avons-nous dit, n'ont pas en eux-mêmes, et ne peuvent point avoir la même valeur, quand, surtout, ils portent sur des sujets difficiles, obscurs; car, outre la probité qui fait mépriser toute considération étrangère à ce que l'on croit être la vérité, il faut encore, pour être vrai, réunir deux conditions essentielles : savoir, connaître

bien la chose dont il est question, et l'exprimer dans les termes le mieux appropriés. C'est nécessairement de ce rapport rigoureux et mutuel des faits et de l'expression, de l'harmonie parfaite entre l'objet bien connu et les paroles qui l'expriment, que résulte la vérité. Si l'on s'écarte de cette règle sévère, mais juste dans l'appréciation des faits, l'on s'expose à se tromper et à induire aussi les autres en erreur. Or on ne peut se dissimuler que ce ne soient là deux conditions bien difficiles à réunir, et que, bien évidemment, ne réunissent point tous ceux qui ont écrit sur la fièvre jaune, ou dont l'autorité est invoquée quand il s'agit de prononeer sur le caractère contagieux ou non contagieux de cette maladie. Par exemple, un fait, en apparence favorable à l'idée de la contagion de la fièvre jaune, est celui du brick français *le Palinure*, et du brick anglais *Carnation*. Ce fait, cité dans le Dictionnaire des sciences médicales, t. 15, et dans le rapport de MM. les professeurs de la Faculté de Paris, est regardé dans ces deux ouvrages, comme *concluant en faveur de la propriété contagieuse de cette maladie.* Un médecin d'ici se propose de publier ce

fait. Sous sa plume, il aura des couleurs bien différentes que celles sous lesquelles M. Moreau de Jonnès l'a représenté. Pour nous, qui aimons à croire à la véracité de M. Moreau de Jonnès, nous admettons ce fait tel qu'il nous le donne, et nous disons qu'il n'est rien moins que *concluant* en faveur de la contagion.

Reprenons les propres paroles de M. Moreau; il dit en terminant son article: « *Je reconnus que des soixante hommes de* la Carnation, *vingt-deux étaient déjà morts de l'épidémie qu'ils avaient contractée par la communication des personnes et par le contact des choses.* Or c'est là évidemment supposer la question et nullement la résoudre. C'est une espèce de sophisme; *post hoc, ergo propter hoc.* En bonne logique, pour être autorisé à conclure que ces Anglais n'ont été atteints de la fièvre jaune que parce qu'ils ont eu communication avec des hommes qui l'avaient, il faudrait qu'il fût, au préalable, prouvé que cette maladie, à certaines conditions et sous certaines influences, ne se développe pas spontanément, et sans le secours d'un germe. Or nous avons tous les jours des exemples con-

traires sous les yeux, et nous en avons cité un remarquable dans *le Fabricius* de Marseille.

Une longue traversée, un combat opiniâtre où ils sont vaincus, l'orgueil humilié, le chagrin, l'abus des liqueurs spiritueuses auquel ils n'auront pas manqué de se livrer à bord du brick français : voilà plus de causes qu'il n'en faut pour des Anglais, sous le climat des tropiques, et cela aussi dans la plus pernicieuse saison de l'année. Là, en effet, se trouvent tous les élémens de la maladie particulière aux Européens dans les colonies (1).

(1) Déjà MM. DEVÈZE et VALENTIN ont combattu si victorieusement les conséquences que M. MOREAU DE JONNÈS a tirées du fait du *Palinure*, qu'il ne devrait plus en être question. De qui s'agit-il? Le Palinure, mouillé dans le carénage du Fort-Royal, est envahi par la fièvre jaune, et devient, par le fait même de cet envahissement, un foyer d'infection. Il est mis à la mer. Dans cet état, il rencontre dans les eaux de la Martinique, et sous le même ciel, le brick la *Carnation* venant d'Europe; il s'en empare et prend à son bord soixante hommes de l'équipage. Les prisonniers non acclimatés augmentent l'encombrement du Palinure. Ils y prennent la fièvre jaune, comme ils l'auraient prise en dé-

En nous résumant sur la question que nous venons d'examiner, nous dirons que l'opinion, contraire à l'idée que la fièvre jaune est contagieuse, s'étend et se fortifie tous les jours d'avantage, et qu'il y a tout lieu d'espérer qu'elle sera incessamment générale. Alors

---

barquant sur un point quelconque des Antilles, où ses seraient trouvées des causes d'infection favorables à son développement, comme ils auraient pu la prendre sur leur brick, sans qu'il eût touché aucune terre, aucun bâtiment, aucun individu infecté, ainsi que cela est arrivé sur le *Fabricius* de Marseille, et ainsi que cela arrive fréquemment.

A l'histoire du Palinure M. MOREAU fait succéder un fait, dans le récit du quel la vérité sur le caractère non contagieux de la fièvre jaune lui échappe. C'est un matelot embarqué sur le *Mercury*, qui y est mort de la fièvre jaune sans la communiquer à qui que ce soit. Et cependant la frayeur de la fièvre jaune était si grande, qu'on a failli jeter à l'eau le malade tout vivant. M. MOREAU DE JONNÈS dit que dans cette même année la fièvre jaune *n'avait pas été contagieuse à la Martinique*. Qu'est-ce qu'une maladie qui tantôt est contagieuse et tantôt ne l'est pas? La faculté de se reproduire, qui forme le caractère essentiel des maladies contagieuses, peut bien être suspendue accidentellement sur des individus; mais il répugne d'admettre que cette faculté cesse entièrement dans l'espèce pendant une année.

(Note de l'éditeur.)

nous ne pensons pas que cette question de la contagion de la fièvre jaune puisse encore être *traitée* et décidée *différemment, selon qu'elle est envisagée sous le rapport de l'art et de la science, ou sous le rapport de l'administration.* (*Rapport au ministre de l'intérieur déjà cité.*) Alors aussi cesseront, de la part de la haute Administration, ces mesures rigoureuses, jugées jusqu'ici nécessaires pour *mettre la santé publique à l'abri des dangers d'un fléau redoutable.* Cependant, avec toute la déférence que nous devons à l'Autorité, nous dirons que les mesures qu'elle a prises jusqu'ici ne sont nullement en harmonie avec l'observation incontestable. Il est constant, en effet, 1° que, jamais au-delà du quarantième degré de latitude, la fièvre jaune ne s'est montrée sous une température au dessous de vingt degrés, thermomètre de Réaumur; et 2° que, jusqu'ici, cette maladie n'a été observée au-delà du quarante-sixième degré de latitude (1) : donc dans l'hypothèse

(1) Cette assertion n'est pas rigoureusement vraie. M. Portal a observé, à Paris, deux cas de fièvre jaune sporadique, et a engagé le médecin qui l'avait appelé en consultation dans l'un des deux cas à

même de la contagion de la fièvre jaune, il n'y a rien à en redouter au-delà du quarante-sixième degré de latitude, ni partout ailleurs où

---

ne pas ébruiter le fait pour ne pas répandre l'alarme. La maladie, bien entendu, *n'a pas été contagieuse.*

Mais, d'après le calcul de M. LEFORT, les provinces méridionales de la France ne doivent pas être exemptes de la fièvre jaune. Voici en effet un exemple récent de son développement spontané à Marseille, extrait d'une lettre de M. ROBERT, l'un des médecins du Lazaret, président de la Société de médecine de la même ville, écrite à M. DEVÈZE à la date du 18 octobre 1820, et communiquée au Cercle médical : « En 1811, la chaleur fut excessive à Marseille au mois de juin, les blés furent brûlés dans tout le midi avant leur maturité, plusieurs personnes furent atteintes de la fièvre jaune. Le roi d'Espagne, Charles IV, eut la douleur de perdre son chambellan et un de ses aumôniers de cette maladie. Onze autres habitans de Marseille en périrent. Les symptômes étaient ceux de la fièvre jaune des Antilles, dans son invasion, son augment et sa terminaison. Le chambellan et l'aumônier du roi Charles furent émétisés dès les premiers jours, par les médecins espagnols attachés au Roi. Comme médecin ordinaire de S. M., je suivis ces malades. Il y eut jaunisse et vomissement noir, avec des douleurs cruelles et déchirantes à l'estomac, agitation et chaleur interne extrême. Ils succombèrent, l'un au huitième jour et l'autre au onzième. Aucune des personnes qui les soigna ne

le thermomètre ne s'élèvera pas au-dessus du quinzième degré. C'est sur cette base qu'une nation voisine de la nôtre, et dont les relations avec les Antilles et les états de l'Union

---

fut malade. J'ai passé moi-même trois jours et trois nuits auprès du chambellan, et je me suis très-bien porté. La maladie *ne se montra contagieuse* chez aucun des autres malades de la ville. J'ai guéri un tanneur qui en était atteint par le seul usage du petit-lait. J'assistai à l'ouverture d'un marinier mort de la fièvre jaune. L'estomac et les intestins étaient couverts d'une escarre gangréneuse. Sur plusieurs points il y avait des fragmens de la membrane muqueuse, noirs comme une toile d'araignée. Ainsi il est bien démontré que cette maladie, développée à Marseille en 1811, a été purement sporadique, *jamais contagieuse.* C'est un témoignage que je rends à la vérité. Il y eut onze victimes; et quelques malades guérirent; le nombre de ces derniers se réduit à trois ou quatre. L'émétique avait été administré à tous ceux qui sont morts, parce qu'au début il y avait des envies de vomir, et qu'on crut nécessaire d'évacuer la sabure. Ce remède exaspéra de suite la maladie. Votre méthode de traitement me plaît beaucoup : c'est par elle que j'ai sauvé mon tanneur. » Dans le cours de cette lettre, M. Robert, comme médecin du premier établissement sanitaire de France, respecte les doutes qui subsistent encore sur la nature non contagieuse de la fièvre jaune, et joint son vœu à celui de tous les amis de l'ordre et de

sont plus fréquentes et plus étendues encore que celles de la France, a assis son système quarantenaire. Ainsi, des bâtimens arrivant des Antilles ou de l'Amérique, qu'on assujétit à dix ou vingt jours de quarantaine au Havre, n'ont qu'à traverser la Manche pour être admis à une libre communication. Voilà ce qui se pratique; au moins, voilà ce dont j'ai été témoin en 1817, au mois de novembre; tous les bâtimens qui arrivaient des Etats-Unis à cette époque, faisaient dix jours de quarantaine au Havre. Il y gelait alors, et il gelait aussi dans plusieurs des ports des Etats-Unis au départ de ces bâtimens. Je me borne aujourd'hui à cette simple remarque (1).

---

l'humanité pour que cette grande question soit éclaircie par *des expériences. (Note de l'éditeur.)*

(1) Le *Medical repository*, jour nal qui a immortalisé les noms de ses fondateurs, MM. Edoward Millar et Samuel L. Mitchill; et que continue avec tant de succès l'infatigable M. Felix Pascalis, est riche de faits qui appuient la doctrine de notre savant correspondant. A ne consulter que le tome 5e. de la nouvelle série de ce journal, où se trouve le mémoire qu'on vient de lire, on voit que la fièvre jaune s'est développée spontanément par

des causes locales, sans le concours d'un prétendu germe, et qu'elle n'a point été contagieuse à la Martinique; à Antigue, à la Mobile, à Philadelphie, à New-York, à Boston, à Baltimore, à Charleston, à la Nouvelle-Orléans. Dans les autres volumes on trouverait des exemples nombreux de son développement spontané, non-seulement dans les ports de mer, et dans les vaisseaux partant d'Europe, où la maladie n'existait pas, mais encore dans des villes et bourgs situés dans l'intérieur des continens, à plus de cent lieues de la mer, sans communication avec des personnes ou des effets contagiés. On y verrait encore que jamais les personnes sorties des lieux où sévissent de vastes épidémies de fièvre jaune n'ont porté ailleurs la maladie, même lorsqu'elles y ont succombé. Ces faits recueillis et publiés sur les lieux ne peuvent plus être révoqués en doute; car s'ils étaient controuvés, le journal qui les renferme, loin de jouir d'une grande célébrité, serait ignominieusement rejeté. Nous en recommandons la lecture à tous ceux qui veulent de bonne foi s'éclairer sur cette grande question.

M. VALENTIN vient d'envoyer à la Société de médecine de Paris un nouveau mémoire sur la fièvre jaune; il renferme les faits les plus curieux. On y verra, entre autres choses, que le docteur POTTER, du Mariland, à l'imitation de beaucoup d'autres médecins, a tenté sur lui-même nombre d'expériences, *toutes infructueuses*, pour s'inoculer la fièvre jaune. Nous ne citons ce fait, *par anticipation*, que pour répondre à ceux qui prétendent qu'il serait

inhumain de répéter ces expériences sur des condamnés, même sur ceux qui auraient l'espoir de racheter leur existence à ce prix.

Quant au nombre et à la nature des expériences à faire, ce sera le but du travail de la Commission nommée, ou à nommer, par le Ministre. Les médecins qui croient à la contagion et ceux qui n'y croient pas seront également intéressés à donner une grande authenticité aux résultats de ces expériences, qui devront être multipliées à l'infini. D'ailleurs il conviendra de prendre, en les faisant, toutes les mesures nécessaires pour qu'elles ne puissent jamais, dans le cas d'erreur, nuire à la santé publique.

(Note de l'éditeur.)
